

Cap des Arjoulements



Visorando

Une randonnée proposée par denis174



Randonnée n°18597

Randonnée en raquettes au départ du village d'Oô.
11km de plaisir, entre forêt, cabanes et point de vue.
Circuit peu fréquenté, à faire si vous cherchez le calme et profiter de la nature. Avec un peu de chance, vous croiserez quelques biches venues comme nous profiter de ce silence incomparable.

Durée :	5h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.24km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	681m	Activité :	En raquettes à neige
Dénivelé négatif :	678m	Régions :	Pyrénées, Massif de Perdiguère
Point haut :	1475m	Commune :	Oô (31110)
Point bas :	942m		

Description

La description est faite dans le sens Oô, granges de Labach, Col de la Coume, Oô.

A noter que dans ce sens, la descente finale, au niveau de la cabane de Bargueres, est plutôt sportive, surtout en raquettes.

(D) Le départ s'effectue au niveau des cours de tennis d'Oô.

(1) Après avoir franchi un petit pont, vous bifurquez à gauche, et empruntez un sentier qui longe la forêt sur votre droite pendant environ 1,5km.

(2) Panneau circuit 72 à suivre à droite

Puis quelques lacets qui vous amèneront jusqu'aux granges de Labach.

(3) Continuez ensuite tout droit sur la piste principale.

Après être passé près d'une cabane puis d'une seconde, vous arriverez à une épingle où il faut prendre à droite et grimper dans la forêt. **(4)**

Cette légère côte vous amènera jusqu'au Col de la Coume.

Point de vue magnifique sur: Oô, Agude, Peyragudes... **(5)**

Vous pouvez aller au cap des Arjoulements qui se trouve face à vous, simplement en suivant la clôture.

Commence ensuite la descente et le retour sur Oô.

1km plus tard, sur votre droite, se trouve la cabane de Bargueres, qu'il vous faudra rejoindre. Cela est indiqué par un poteau n°72. **(6)**

Attention à la descente, surtout si c'est enneigé.

Les bâtons sont indispensables.

Terminez la descente à travers la forêt sur environ 2km, par un chemin pas très bien repéré, mais vous avez le village d'Oô en visuel.

Informations pratiques

Le circuit est repéré n°72.

Il y a un raccourci depuis les granges de Labach pour rejoindre directement le col de la Coume.

Vous n'oublierez pas de refermer derrière vous les différents portails se trouvant sur votre itinéraire.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-cap-des-arjoulements/>

Points de passages

D/A Petit pont au départ.
N 42.796735° / E 0.507883° - alt. 960m - km 0

1 Lacets jusqu'aux granges de Labach.
N 42.80064° / E 0.526573° - alt. 942m - km 1.64

2 Granges de Labach.
N 42.794641° / E 0.523483° - alt. 1225m - km 3.66

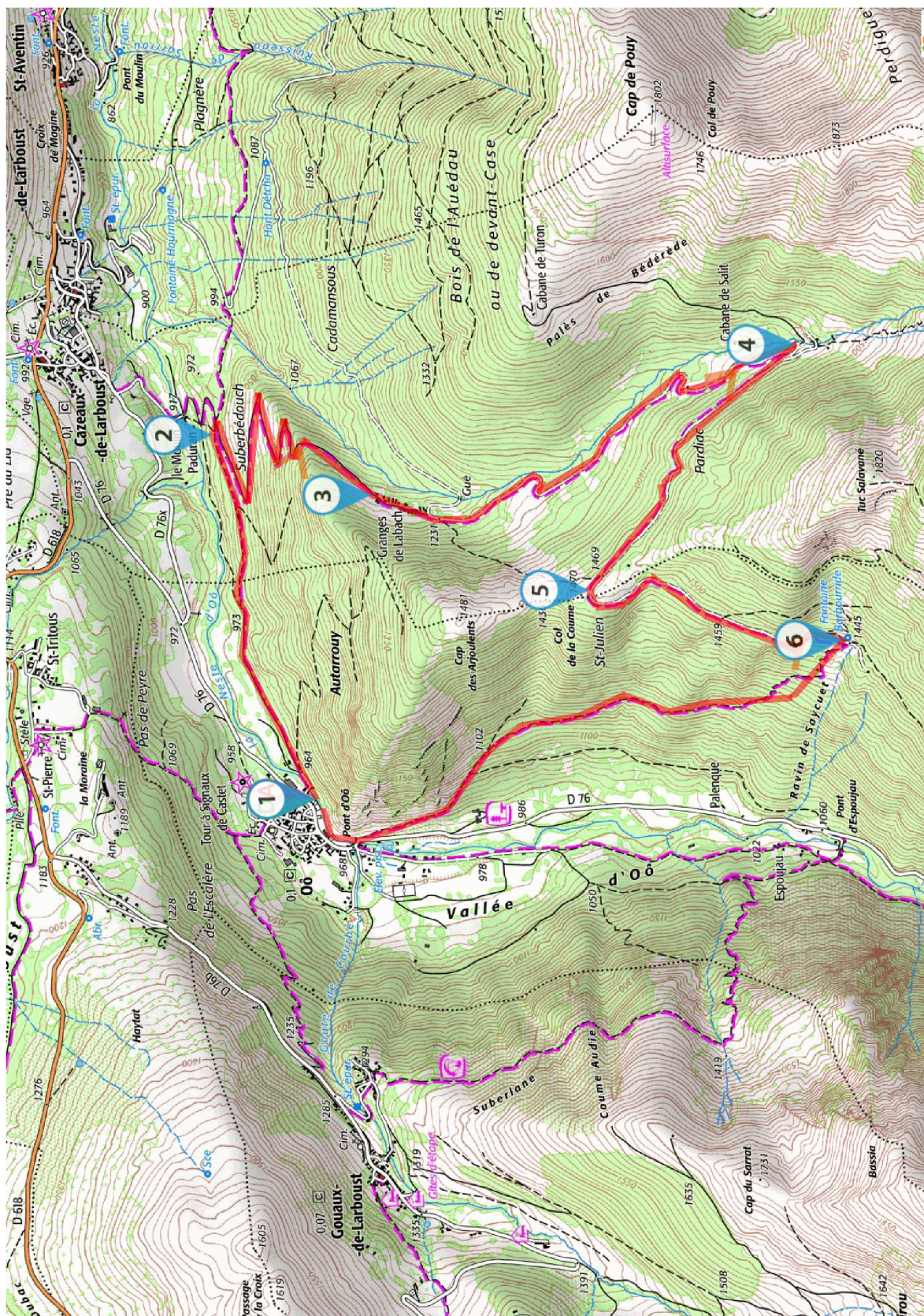
3 Grimper dans la forêt.
N 42.778657° / E 0.531229° - alt. 1437m - km 5.93

4 Col de Coume.
N 42.786453° / E 0.518612° - alt. 1457m - km 7.36

5 Bifurcation à droite et descente
N 42.776862° / E 0.516037° - alt. 1447m - km 8.63

D/A
N 42.796467° / E 0.507411° - alt. 965m - km 11.24

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.